



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2022
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-septième session

9-13 mai 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément au programme de travail de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (annexe de la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social), le Forum examinera, à sa dix-septième session, le point de l'ordre du jour consacré au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts. On trouvera dans la présente note des informations sur les contributions et les dépenses du fonds d'affectation spéciale pour 2021. Sans les généreuses contributions des pays donateurs au fonds d'affectation, fort appréciées, de nombreuses activités qui découlent du mandat du Forum n'auraient pas pu être exécutées.

* [E/CN.18/2022/1](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [2015/33](#), relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, le Conseil économique et social a exhorté les gouvernements et les organismes donateurs, y compris les institutions financières et autres entités en mesure de le faire, à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts. Conformément au programme de travail de sa dix-septième session (annexe de la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social), le Forum examinera le point de l'ordre du jour consacré au fonds d'affectation spéciale.

2. La présente note donne un aperçu du montant et de la source des contributions reçues, ainsi que des dépenses du fonds d'affectation spéciale pour 2021. Elle est présentée à des fins d'information. Les chiffres qui y figurent n'ont pas fait l'objet de vérifications et ne constituent donc qu'une estimation au 17 janvier 2022. Des activités ont été menées en application des résolutions [71/285](#) et [62/98](#) de l'Assemblée générale, portant respectivement sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et sur l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, ainsi que des résolutions concernant le Forum, notamment la résolution [2015/33](#) et l'annexe de la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social.

II. Contributions au fonds d'affectation spéciale en 2021

3. En 2021, deux pays donateurs ont versé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour aider le Forum à exécuter son mandat, à organiser ses sessions, à mener ses activités intersessions ainsi que ses travaux et à assurer le fonctionnement de son secrétariat (voir le tableau 1). Le montant de ces contributions s'est élevé à environ 320 201 dollars, dépenses d'appui aux programmes comprises. Sans ces généreuses contributions, qu'il reçoit avec gratitude, le Forum n'aurait pas pu mener ses activités essentielles.

Tableau 1

Contributions au fonds d'affectation spéciale en 2021

(En dollars des États Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Total</i>
États-Unis d'Amérique	300 000
République de Corée	20 201
Total partiel des contributions	320 201
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2021	1 902 678
Remboursements aux donateurs ^a	(34 681)
Total	2 188 198

^a En 2021, les fonds non dépensés ont été remboursés à la Finlande.

III. Dépenses financées au moyen du fonds d'affectation spéciale en 2021

4. En 2021, les coûts relatifs au personnel et aux services de consultants financés au moyen de ressources extrabudgétaires ont représenté environ 88 % des dépenses

engagées, et les frais de fonctionnement divers, environ 11 %. Il est important de noter qu'en raison des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie en cours de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), un grand nombre de réunions liées au Forum, d'ateliers de renforcement des capacités et de manifestations internationales majeures prévues en 2021 se sont tenues en ligne. Des informations détaillées sur les dépenses financées au moyen du fonds sont présentées dans le tableau 2 et la figure ci-après.

Tableau 2

Dépenses financées au moyen du fonds d'affectation spéciale en 2021

(En dollars des États Unis)

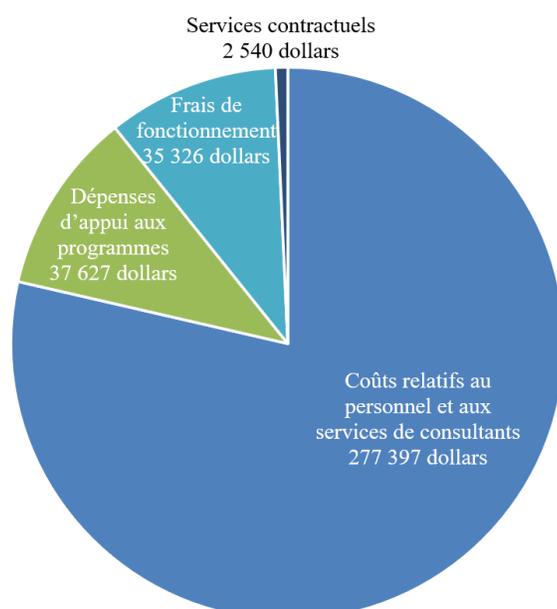
<i>Dépenses</i>	<i>Total</i>
Coûts relatifs au personnel et aux services de consultants ^a	277 397
Voyages aux fins du renforcement des capacités ^b	(18 916)
Voyages des représentants et des experts ^c	(6 860)
Voyages du personnel	0
Services contractuels	2 540
Frais de fonctionnement divers ^d	35 326
Total partiel	289 487
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	37 627
Total	327 114

^a Y compris les dépenses afférentes aux postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, les autres dépenses de personnel et les honoraires des consultants.

^b Économies réalisées par l'annulation des voyages.

^c Économies réalisées par l'annulation des voyages.

^d Y compris les dépenses afférentes à la location des locaux, au matériel informatique, au coût des services de conférence et aux frais bancaires.

Dépenses financées au moyen du fonds d'affectation spéciale en 2021

5. En 2021, des ressources extrabudgétaires ont complété les fonds prévus au budget ordinaire [programme 7 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 8 (Gestion durable des forêts)]. Ces contributions ont financé une part importante des travaux du secrétariat du Forum en 2021, notamment :

a) **Les dépenses afférentes au personnel du secrétariat et aux consultants et experts techniques qui appuient les activités du Forum.** En 2021, deux postes P-3 ont été financés à l'aide de ressources extrabudgétaires en vue de l'exécution des activités prescrites. En 2022, il est prévu de financer à l'aide de ressources extrabudgétaires deux postes P-3 et un poste G-5 (voir tableau 3). En 2021, des ressources extrabudgétaires ont également été utilisées pour engager des consultants et des experts techniques afin de mener à bien les activités liées au Réseau mondial de facilitation du financement des forêts, la deuxième évaluation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier, le *Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021* et d'autres activités prescrites ;

b) **Voyages aux fins du renforcement des capacités.** En raison des difficultés opérationnelles et des restrictions de voyage dues à la pandémie, il n'a pas été possible de tenir en personne les ateliers de renforcement des capacités, et de nombreuses réunions prévues ont dû se tenir en ligne. En outre, en raison des remboursements de voyages annulés, il n'y a pas eu de dépense nette dans cette catégorie en 2021 ;

c) **Voyages des représentants et des experts.** En raison des difficultés opérationnelles et des restrictions de voyage dues à la pandémie, il n'a pas été possible de tenir en personne les réunions liées au Forum, qui se sont tenues en ligne. En outre, en raison des remboursements de voyages annulés, il n'y a pas eu de dépense nette dans cette catégorie en 2021 ;

d) **Voyages du personnel.** En raison des difficultés opérationnelles et des restrictions de voyage dues à la pandémie, la plupart des manifestations internationales liées aux forêts, notamment les réunions et conférences intéressant le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, la coordination régionale, les grands groupes et le renforcement des capacités, se sont tenues dans un format virtuel ou hybride ou ont été reportées en 2022. Par conséquent, il n'y a pas eu de dépenses dans cette catégorie en 2021 ;

e) **Services contractuels, services de conférence et frais de fonctionnement.** En 2021, des fonds extrabudgétaires ont été utilisés pour couvrir les coûts afférents aux vacataires, à la location de locaux, aux technologies de l'information, aux frais bancaires et au coût des services de conférence pour les réunions virtuelles.

IV. Réalisations et résultats

6. Un certain nombre de réalisations et de résultats découlent des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale :

a) Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, en avril 2021, la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts s'est tenue en ligne, et le Forum y a adopté avec succès la résolution consacrée à son programme de travail pour la période 2022-2024 ;

b) Les ressources du fonds d'affectation spéciale ont été utilisées pour financer des activités intersessions, notamment des réunions virtuelles de groupes d'experts tenues dans le cadre des préparatifs de la dix-septième session du Forum, à savoir notamment : la réunion du groupe d'experts sur les préparatifs de l'examen à

mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, tenue en novembre 2021 ; la réunion du groupe d'experts sur la présentation des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), tenue en décembre 2021 ; la réunion du groupe d'experts sur le renforcement de la collaboration entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et ses partenaires régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes, tenue également en décembre 2021 ;

c) Les ressources du fonds d'affectation ont été utilisées pour compléter les montants imputés au budget ordinaire et au programme ordinaire de coopération technique en vue de l'exécution des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Le lancement de la première phase du centre d'information du Réseau, par le développement de son site Web et de trois bases de données, a été réalisé grâce à des fonds alloués au titre des ressources humaines provenant du fonds d'affectation spéciale. Des informations supplémentaires sur les activités du Réseau figurent dans la note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau (E/CN.18/2022/3) ;

d) Les ressources de ce fonds ont été essentielles pour appuyer les travaux liés au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, notamment pour couvrir les coûts afférents aux ressources humaines aux fins de l'élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et du lancement du *Rapport de 2021 sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts*, première publication phare du Forum sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux du plan stratégique pour les forêts. Des informations plus approfondies figurent dans la note du Secrétariat sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2022/4) ;

e) Les ressources du fonds d'affectation spéciale ont été utilisées pour soutenir l'élaboration du programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la période 2021-2024, ainsi que la déclaration commune du Partenariat sur les obstacles et possibilités pour parvenir à renverser la tendance à la déforestation, qui ont été présentés au cours de la seizième session du Forum. On trouvera de plus amples détails sur les activités du Partenariat dans la note du Secrétariat intitulée « Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022 » (E/CN.18/2022/2) ;

f) Le fonds d'affectation spéciale demeure essentiel pour contribuer au financement des renforts en personnel du secrétariat du Forum, qui est toujours la plus petite entité du Département des affaires économiques et sociales. En 2021, le fonds d'affectation spéciale a financé les frais de personnel afférents aux postes de deux fonctionnaires de classe P-3 [voir par. 5 a)].

V. Priorités et difficultés

7. Si les activités et réalisations du Forum n'ont cessé de croître depuis sa création, les allocations de crédit provenant du budget ordinaire n'ont pas augmenté au même rythme. Les ressources humaines et financières dont le secrétariat a besoin pour appuyer le Forum et ses États membres ont été mises en évidence et solidement justifiées dans des résolutions, notamment dans la résolution 2015/33 du Conseil économique et social. Les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale sont essentielles pour compléter les fonds provenant du budget ordinaire et, sans elles,

le secrétariat aurait des difficultés à s'acquitter pleinement de ses fonctions essentielles.

8. La nécessité d'assurer des ressources humaines et financières suffisantes pour pouvoir renforcer les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier constitue encore le principal facteur limitant les travaux du Réseau. Le centre d'information du Réseau a été mis en place de manière rentable en faisant appel aux services informatiques de l'ONU, mais les dépenses engagées étaient entièrement tributaires de la disponibilité des contributions volontaires.

9. Les voyages ont dû être fortement réduits en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 et, par conséquent, il n'y a pas eu de dépenses en 2021 dans cette catégorie. Cependant, lorsque les réunions en présentiel pourront reprendre, il sera de nouveau difficile de mobiliser des contributions pour financer les frais de voyage des représentants et des experts de pays en développement et de pays en transition. Le financement de ces voyages dépend entièrement des contributions au fonds d'affectation spéciale. Jusqu'à présent, on a constaté une tendance à la baisse des contributions et, si cette tendance se poursuit, il sera extrêmement difficile pour le secrétariat de garantir une représentation équilibrée des pays développés et en développement lors des futures réunions liées au Forum.

10. Le secrétariat doit impérativement continuer de disposer de ressources humaines et financières suffisantes et durables pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des six objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial et atteindre les 26 cibles qui leur sont associées. Ces ressources sont cruciales pour mener à bien toutes les activités du Forum et de son secrétariat, notamment les activités de préparation de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts ; le renforcement des capacités ; la mobilisation de fonds en faveur des forêts ; le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ; l'amélioration de la coopération et de la coordination ; la promotion de la collaboration régionale, de la communication et de la sensibilisation ; le renforcement de la participation des parties prenantes, notamment de celle du secteur privé.

Tableau 3

Montant estimatif des dépenses financées au moyen du fonds d'affectation spéciale en 2022

(En dollars des États Unis)

<i>Dépenses</i>	<i>2022</i>
Dépenses de personnel ^a	475 000
Consultants, experts et services contractuels ^b	200 000
Voyages des représentants et des experts ^c	80 000
Voyages du personnel	30 000
Total partiel	785 000
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	102 050
Total	887 050
Solde de clôture au 31 décembre 2021	1 861 543
Contributions prévues pour 2022	500 000
Total des fonds escomptés en 2022	2 361 543

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 3)

Note : Le montant estimatif des dépenses correspond au montant des ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail actuel du secrétariat du Forum ; il ne tient pas compte du financement des activités supplémentaires qui pourraient être prescrites lors de la dix-septième session du Forum.

^a Montant estimatif calculé sur la base du coût du financement de deux postes P-3 et d'un poste G-5 au moyen de ressources extrabudgétaires en 2022.

^b Y compris les frais liés au recrutement de consultants chargés d'aider aux préparatifs de la dix-huitième session du Forum, prévue en 2023, et d'appuyer les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

^c Y compris les frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition qui participeront aux réunions liées aux activités du Forum et qui se tiendront au cours de la deuxième moitié de 2022, notamment des activités intersessions sur l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts.